

mande un permis de pêche commerciale est citoyen canadien et que ses prises sont destinées à la vente, mais que, pour obtenir un permis, le requérant devra fournir des documents indiquant qu'il est citoyen canadien. La délégation était d'avis qu'il ne faudrait pas supprimer ce règlement, mais faire en sorte qu'il soit observé. Il faudrait en assurer l'application, afin d'atteindre les fins tout d'abord visées.

Ce sont les deux seules modifications dont je veuille parler actuellement. Là-dessus, monsieur le président, je laisserai à mes collègues qui participeront au débat le soin de traiter d'autres questions ou éléments à considérer.

**L'hon. M. Sinclair:** Monsieur le président, je n'aurai que quelques mots à dire de ce premier crédit. Je ne suis pas le porte-parole de l'opposition officielle à propos des pêcheries. C'est là le domaine de mon collègue, l'honorable député de Charlotte, qui est particulièrement compétent en la matière, ayant été toute sa vie soit un pêcheur commercial soit un agent des pêcheries. Il a signalé tous les points que, normalement, j'aurais signalés moi-même. Je parlerai plutôt en qualité de député de la Colombie-Britannique de deux aspects des Pêcheries qui intéressent particulièrement cette province aujourd'hui, aspects qui ont déjà été signalés par l'honorable député de Comox-Alberni et l'honorable député de Fraser-Valley.

Le premier est celui de la vente du poisson canadien aux États-Unis. Nous avons beaucoup parlé jusqu'ici du commerce avec les États-Unis et de la proposition du gouvernement tendant à détourner de 15 p. 100 nos achats des États-Unis en faveur de la Grande-Bretagne. S'il est une industrie canadienne qui dépend énormément du marché américain, et à laquelle aucune n'est comparable, c'est bien l'industrie de la pêche.

Les raisons en sont bien évidentes. A l'est comme à l'ouest, notre littoral baigne dans les deux zones de pêche les plus importantes du globe: l'Atlantique-Nord et le Pacifique-Nord. Nous avons bien administré nos pêcheries, de sorte que nous bénéficions encore de prises abondantes sur ces deux littoraux. Pour cette raison, et aussi parce que la population du pays est peu nombreuse, nous produisons un fort excédent de poisson qui doit trouver des débouchés à l'étranger. Le poisson est, bien entendu, un produit des plus périssables, de sorte que les meilleurs débouchés sont ceux qui sont les plus rapprochés de l'endroit où on le pêche, ce qui signifie soit le marché intérieur canadien soit le marché américain. C'est pourquoi, nous vendons aux États-Unis plus de la moitié du produit de nos pêcheries canadiennes.

[M. Patterson.]

Ces dernières années, au Congrès américain, on a réclamé des mesures de protection contre l'importation de poisson, qui veut dire surtout l'importation de poisson canadien. La raison en est facile à percevoir. Les États-Unis n'ont pas su organiser leurs pêcheries aussi bien que nous, et la pêche au large de leur littoral a diminué de façon à obliger leurs pêcheurs à se rendre à une plus grande distance pour trouver le poisson qu'ils veulent. Ils vont plus loin vers le nord et pêchent au large de notre territoire. Cela augmente, évidemment, leur prix de revient, auquel viennent encore s'ajouter les frais que leur cause la concurrence relative à la main-d'œuvre sur le marché industriel des États-Unis. Nous constatons, par conséquent, que certains sénateurs et membres du Congrès des États de la Nouvelle-Angleterre ont pris la parole aux assemblées législatives pour préconiser, avec l'appui de puissants groupes intéressés l'idée d'un contingentement et du relèvement des droits de douanes sur le poisson canadien.

On a formulé par deux fois des recommandations dans ce sens, qui, chaque fois, ont été rejetées par le président Eisenhower. S'il n'y avait pas opposé son veto, elles auraient porté un coup paralysant aux pêcheries de la côte de l'Atlantique, des Grands lacs et des provinces des Prairies, et un coup moins gros mais tout de même très rude aux pêcheries de la Colombie-Britannique.

En lisant le hansard ce matin, j'ai constaté avec intérêt que, de toute évidence, le député de Charlotte est non seulement très renseigné sur les pêcheries de l'Atlantique, mais qu'il en sait plus long que le député de Vancouver-Sud sur les pêcheries du Pacifique. Le député de Vancouver-Sud a interrompu le représentant de Charlotte, alors que ce dernier parlait de l'importance du marché américain pour les pêcheries du Pacifique également, et, comme on peut le voir à la page 3332 du hansard du 10 janvier 1957, il a fait l'observation suivante:

Non, non. Je regrette, mon ami, mais je dois vous interrompre un moment. Nous ne vendons pas de saumon du tout aux États-Unis.

Je dois apprendre à mon collègue de la Colombie-Britannique, dont la circonscription domine, soit dit en passant, la plus grande conserverie de saumon au monde, que les ventes de saumon aux États-Unis sont très importantes pour l'industrie du saumon de la Colombie-Britannique. Nous ne vendons guère de conserves de saumon sockeye aux États-Unis; nous en vendons surtout au Canada et au Royaume-Uni. Toutefois il s'est ouvert un excellent débouché, qui d'ailleurs s'accroît, pour notre saumon rose en conserve, pour le saumon-chien et, parfois,